

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
10 juillet 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 6997<sup>e</sup> séance (privée)  
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 10 juillet 2013,  
à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 10 juillet 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6997<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Lisa Bittenheim, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Bittenheim et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues ».

